

Présidence de l'Assemblée pirate selon la décision de l'Assemblée pirate du 3 septembre 2017,
valable dès le 4 septembre 2017

1 Introduction

Lors de l'Assemblée Pirate 17.2 du 3 septembre 2017, un quorum dynamique a été introduit dans les statuts du Parti Pirate Suisse pour la soumission des motions, la tenue de référendums ou les plaintes déposées auprès du Tribunal pirate.

2 Méthode de calcul

Le quorum est calculé à partir de la racine cubique du nombre de pirates accrédités lors de la dernière Assemblée Pirate et est valable jusqu'à la prochaine Assemblée. Ce quorum est valable tant pour les motions mises au vote de base que pour les motions présentées à l'Assemblée Pirate.

3 Tableau

Afin de ne pas avoir besoin de calculer le quorum soi-même nous avons, à la demande de l'Assemblée Pirate, mis au point un tableau listant le nombre de Pirates constituant le quorum.



Participants, de	à	Quorum
0	7	1
8	26	2
27	63	3
64	124	4
125	215	5
216	342	6
343	511	7
512	728	8
729	999	9
1000	1330	10
1331	1727	11
1728	2196	12

4 Questions et commentaires

Si vous avez des questions concernant ce document ou son utilisation, ou désirez signaler une erreur, veuillez contacter ppv@piratenpartei.ch par courriel.

